

### **Conflit du CSC: Les négociations n'ont toujours pas démarré ! Les technicien-ne-s du CSC en sont déjà à leur quatrième jour de grève.**

**P**résageant que leurs revendications pourtant légitimes ne seraient pas rapidement prises en compte, nos collègues ont décidé d'opter pour un mouvement reconductible le samedi. Comme à son habitude, la direction est restée sourde à toute demande de mesures de reconnaissance. Et muette quand il s'agit de proposer des avancées sociales.

**Le personnel veut des actes, pas du blabla !**

La direction se targue d'avoir répondu positivement au premier point, incontournable, qui était l'installation du responsable de proximité dans un bureau isolé du plateau.

Elle se félicite aussi de proposer la création de groupes de travail qui solutionneraient rapidement tous les problèmes d'organisation de travail, de mal-être. Faute de participation des salarié-e-s, les groupes de travail sont au point mort !!!

Les personnels, unanimes, ont manifesté leur colère au travers d'action très suivies. Ils et elles sont maintenant exaspérés par l'attitude de la direction qui répète qu'elle ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour reconnaître les contraintes et les spécificités du métier. Bla, bla, bla... N'a-t-elle pas eu connaissance de la page 20 du nouveau contrat social ?

**Rappelons-le lui : ce discours a été entendu moult fois du temps de Lombard: " C'est pas nous qu'on décide ça vient d'en haut " !**

La direction estime que les TSC du CSC Angers bénéficient déjà d'un « régime avantageux » (sic) qui tient compte des contraintes de travail et qui s'appelle HAC.

Ce régime HAC a été vendu comme étant un moyen de soulager le personnel des contraintes horaires (hors HO et samedi ) en diminuant le nombre d'heure de travail par semaine. Mais le nombre de JTL des régimes HAC reste largement inférieur à celui des personnels à 38 h....

Pour la reconnaissance des compétences, la direction s'accroche à la Convention collective de l'UNETEL, qui date du 2 décembre 1998 (13 ans déjà) mais oublie qu'une Convention collective n'est qu'un compromis entre le patronat et les organisations syndicales signataires et que celle-ci doit toujours être améliorée par des accords d'entreprise !

La direction affirme haut et fort vouloir mettre fin à ce conflit mais les mesures concrètes se traduisent essentiellement par la mobilisation de son état-major le samedi afin de tenter d'atténuer les conséquences de la grève.

Là où il faudrait utiliser des brise-glaces, la direction envoie ses brises-grèves !

Les technicien-ne-s sont déterminé-e-s à poursuivre leur mouvement jusqu'à l'obtention de véritables mesures de reconnaissance !

**Le syndicat SUD leur assure son soutien total et appelle l'ensemble des services qui s'identifient à ce mouvement à les soutenir. Il les invite également à les rejoindre au plus tôt afin que les contraintes des horaires décalés soient enfin reconnues comme telles au niveau national, pour toutes et tous !**